

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Le **23 Novembre 2017**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : DOIDY Mohany, GITTON Christelle,

MM : LE QUÉRÉ Aymeric, LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : Mme DOIDY Mohany

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 19 octobre 2017, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. TARIFS COMMUNAUX 2018

Tarifs Assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter le tarif de l'abonnement pour la redevance assainissement pour l'année 2018 et le tarif de la redevance assainissement sur consommation pour la période de 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver la tarification existante et vote les tarifs suivants :

- abonnement assainissement 2018 : 80,00 €
- redevance assainissement sur consommation du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 : 1,50 €/m³

Tarifs Cimetière

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de voter les tarifs 2018 DU CIMETIÈRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les tarifs suivants applicables au 1er janvier 2018 :

◆ **concession columbarium :**

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 500 €

◆ **droit de dispersion au jardin du souvenir** : 30 €

◆ **droit d'apposition d'une plaque au jardin du souvenir** : 45 €

◆ **concession caveau urne :**

- 15 ans 0,80 m² : 25 € (soit 31,25 € le m²)
- 30 ans 0,80 m² : 50 € (soit 62,50 € le m²)

◆ **concession tombe**

- 15 ans 2 m² : 50 € (soit 25 € le m²)
- 30 ans 2 m² : 100 € (soit 50 € le m²)
- 50 ans 2 m² : 150 € (soit 75 € le m²)

Tarifs De Location De La Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués. Il leur demande de délibérer sur le maintien ou le changement du tarif pratiqué.

Entendu la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Salle polyvalente tarifs applicables à compter de janvier 2018

- location ensemble des salles du samedi au dimanche inclus
 - o commune : 110 €
 - o hors commune : 240 €
 - o frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 40 €

- annulation de réservation de salle
 - o commune : 31 €
 - o hors commune : 61 €

- location par journée uniquement en semaine
 - o commune : 55 €
 - o hors commune : 120 €
 - o frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 20 €

- location par demi-journée uniquement en semaine
 - o commune : 30 €
 - o hors commune : 60 €
 - o frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 10 €

- location pour expo vente ou autre sur plusieurs journées
 - o commune : 55 € multiplié par nombre de jours
 - o hors commune : 120 € multiplié par nombre de jours
 - o frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 20 € x nombre de jours

2. CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À L'ALLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des acquéreurs de la propriété appartenant à Monsieur et Madame DATTÉE d'une proposition d'achat d'une parcelle propriété de la commune (chemin) cadastrée ZA 32 afin de pouvoir clôturer. Il donne des informations à l'aide du plan parcellaire sur la situation du terrain. Il précise que les acquéreurs s'engagent à régler tous les frais (géomètre, notaire,...) et à laisser un droit de passage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le terrain sera vendu à 5€/m² suivant la délimitation du bornage qui sera effectuée par le géomètre.

3. ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR L'ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Maires des Communes de Dame Marie les Bois, Saint Nicolas des Motets et de Morand ont décidé de faire l'acquisition d'un logiciel pour l'ALSH. Leur choix s'est porté sur le logiciel Héloïse de la société AXN.

Monsieur le Maire présente, ce jour, au Conseil Municipal la proposition de convention de la société AXN avec effet au 1^{er} novembre 2017 comprenant :

- Un droit d'utilisation annuel de 828,00 € HT – 993,60 € TTC
- Auquel s'ajoute pour l'année 2017 : 1 730,00 € HT – 2 076,00 € TTC (pour paramétrage des tarifs, matériel code barre et formation au logiciel Iloïse).

Il demande au Conseil Municipal de statuer.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et décide à l'unanimité de :

- **Conclure la convention d'utilisation de logiciel avec AXN pour un coût annuel de 828,00 € HT – 993,60 € TTC auquel s'ajoute pour l'année 2017 : 1 730,00 € HT – 2 076,00 € TTC** (pour paramétrage des tarifs, matériel code barre et formation au logiciel Iloïse).
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires

4. QUESTIONS DIVERSES

Rex Rotary

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de Rex Rotary pour un renouvellement de matériel informatique et un matériel de sauvegarde par contrat de location.

Après un large débat, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du matériel informatique et pour un matériel de sauvegarde par contrat de location et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires.

Roue Tourangelle

La course prénommée « La Roue Tourangelle » se déroulera cette année le 1^{er} avril 2018. Une réunion est prévue le 23 mars 2018 à la Maison des Sports.

ALSH

Un don d'une table de pingpong pour l'ALSH a été fait

Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu cette année le vendredi 5 janvier à 19 heures à la salle polyvalente.

A Morand, le 28 novembre 2017
Monsieur le Maire
Joël DENIAU